

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'AMI DE LA RELIGION

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

12s. 6a. ANNEE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

ANNEE. 12s. 6a.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

Québec, VENDREDI, 11 Mai 1849.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

PARLEMENT PROVINCIAL.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE

AFFAIRES DE ROUTINES.

Lundi 7 mai.

L'hble. M. LaTerrière obtient un congé pour dix jours, pour affaires pressantes.

M. Méthot fait rapport sur le Bill pour encourager les sociétés de construction. Fixé à jeudi.

M. Chabot fait rapport sur le bill pour incorporer le Barreau du Bas-Canada. Fixé à jeudi.

Sur motion de M. Méthot, la 2e lecture du Bill pour rappeler l'acte des Matelots, est remise à jeudi.

Le Bill pour remédier aux vices d'enregistrement des actes du comté de Montréal, est sur la proposition de l'hble. Lafontaine, référé à un comité spécial.

Les amendements au Conseil Législatif au Bill de l'Hôtel-Dieu de Montréal, sont agréés.

M. Cauchon fait rapport sur le bill de la Trinité de Montréal. Fixé à demain.

M. Wats introduit un bill pour amender et consolider les lois des chemins dans le Bas-Canada.

M. Holmes introduit un Bill pour incorporer une compagnie pour la construction d'un Canal entre le St. Laurent et le lac Champlain.

L'hble. M. Baldwin présente le rapport de l'adresse au sujet des £3,000 pour contingents que le gouverneur accorde à la demande de la Chambre, et aussi au sujet de l'adresse de la Chambre à l'égard des documents publics, et informe la Chambre que son Excellence accède au désir de la Chambre.

Le Bill des maîtres et serviteurs (Bas-Canada) est considéré en comité et fixé à jeudi.

La Chambre s'ajourne.

Mardi 8 Mai.

Le Bill pour remédier aux vices d'enregistrement des actes dans le Bureau d'enregistrement de Montréal, est lu une 3e fois et passé.

Sur motion de l'hon. M. Lafontaine, le bill pour établir une cour d'Appel et de Juridiction Criminelle, est référé à un comité composé de MM. Lafontaine, Badgley, Polette, Chabot et Dumas.

Sur motion de M. Chauveau, le bill pour amender la loi du Bas-Canada relativement aux districts dans lesquels les actions mixtes doivent être intentées, est référé à un comité composé de MM. Chauveau, Cauchon, Chabot, Taché et Méthot.

Le député sergent-d'armes fait rapport qu'il a sous sa garde M. John Miller, député officier-rapporteur à la dernière élection de Waterloo.

Sur motion de M. Notman, M. Miller est amené à la barre de la chambre, et les résolutions rapportées par le comité sur l'élection contestée de Waterloo, le 8 février dernier, sont lues par l'orateur.

Sur motion de M. Lafontaine, la considération de l'affaire de M. Miller est remise à jeudi.

Un message du Conseil Législatif annonce que cette chambre a agréé sans amendements, le bill pour rappeler l'ordonnance au sujet des chemins d'hiver dans les districts de Québec, et de Gaspé et dans toute du district des Trois-Rivières; le bill pour exempter des taxes de péage les officiers des armées de Sa Majesté; le Bill pour amender l'acte des élections des membres pour représenter le peuple dans l'Assemblée Législative de cette province. On donna que le Bill de la Trinité de

Montréal soit grossoyé. La Chambre s'ajourne à 10 heures, demain.

PROVINCE DU CANADA. DISTRICT DE QUÉBEC.

A Son Excellence le Très-Honorable JAMES COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE etc. etc. etc.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, les Archevêque, Evêque et autres Membres du Clergé Catholique de la Cité de Québec, approchons respectueusement de Votre Excellence pour lui exprimer que nous avons appris avec une douleur profonde la nouvelle de l'insulte qui lui a été faite par une parti factieuse de la population de Montréal, ainsi que des actes de vandalisme qui ont été commis contre le lieu de réunion des Assemblées Législatives. Notre douleur est partagée, nous en avons l'assurance, par l'immense majorité des habitants du Canada, qui savent apprécier la sagesse et la justice qui dirigent le gouvernement de Votre Excellence. Si nos témoignages de sympathie peuvent être de quelques compensations à ses vœux à la suite des déboires qu'on lui a causés nous sommes heureux de les offrir en ce moment à Votre Excellence.

Nous avons l'espoir, Milord, que la fermeté et la modération déployées par Votre Excellence, après les événements déplorable qui viennent d'avoir lieu dans la capitale auront l'effet de donner plus de force et de stabilité à son gouvernement et de prévenir le retour d'actes aussi criminels à l'avenir.

Nous nous flattons de plus, Milord, que la conduite juste et si impartiale de Votre Excellence, surtout dans les circonstances difficiles où elle se trouve placée sera justement appréciée par Notre Auguste Souverain, et lui méritera sa gracieuse approbation.

Enfin, Milord, nous croyons pouvoir affirmer à bon droit que les sentiments que nous venons d'exprimer sont partagés par tous les autres membres du clergé de ce diocèse, qui s'empresseront, nous n'en doutons pas, de les manifester eux-mêmes bientôt à Votre Excellence, conjointement avec ceux dont le soin spirituel leur est confié.

(Signé)

- † JOS. Archevêque de Québec,
- † P. F. Evêque de Sidymé, coadj. de Québec,
- S. Deiners, Vicairé Général,
- Chs. F. Baillargeon, Ptre. Curé de Québec.
- C. F. Cazeau, Ptre. Secrétaire du Diocèse Edmond Langevin, Ptre. Sec. du Diocèse,
- Ant. Parent, Ptre. P. S. Q.
- Jos. Aubry, Ptre. D. S. Q.
- J. F. Baillargeon, Ptre. S. Q.
- J. Langevin, Ptre. Prof. S. Q.
- L. J. Cazeau, Ptre. Directeur du S. de Québec,
- E. J. Héran, Ptre. Prof. Hist. Nat. S. Q.
- E. A. Taschereau, Ptre. Sém. de Québec.
- Chas. Trudelle, Ptre. Prof. Sém. de Québec.
- E. Bohneau, Acolyte,
- J. Holmes, Ptre. Directeur S. Q.
- P. McMahon, Ptre. Pasteur de l'Eglise St. Pat.
- Nicholas Kerrigan, Ptre. Vicairé,
- P. G. Clarke, Ptre. Asst. P. de St. Pat.
- Chs. Bédard, Ptre. Chap. Hôpital Général.
- M. Beaubien, Ptre. Vic. de St. Roch,
- L. Roy Ptre. Vic. de St. Roch,
- Z. Charest, Curé de St. Roch de Québec.
- Jos. Minto, Ptre. Vic. de St. Roch de Québec.
- P. L. Lahaye, Ptre. Vic. de St. Roch
- M. Lemieux, Ptre. Chap. H. D.
- A. LeFrançois, Ptre.
- Jos. Ed. Martineau, Eccl. Prof. S. de Québec,
- Thos. Maguire, P. Vic. Gén.
- F. H. Belleisle, Ptre.
- P. Sax, Ptre. V. Q.
- E. G. Plante, Ptre. V. Q.
- D. Martineau, Ptre. V. Q.
- Ovide Brunet, Ptre. V. Q.

- S. Tassé, Ptre. Prof. Rhét. Sém. de Québec,
- Léon Gingras, Ptre. D. D. Sém. de Québec.
- A. Ladrrière, Diacre, Prof. Sém. de Québec.
- M. G. Méthot, S. D. Prof. Sém. de Québec,
- F. Sasseville, Diacre, Prof. Sém. de Québec,
- G. Drolet, S. Diacre, Prof. Sém. de Québec,
- Edward J. Dunphy, Diacre,
- C. F. Turgeon,
- P. H. Suzor, Diacre, Prof. Sém. de Québec,
- Chas. Laverdière, Prof. Sém. de Québec,
- Hosp. Ant. Verreau, Prof. Sém. de Québec,
- John McDonell,
- G. L. C. Dutrault, Prof. Sém. de Québec,
- F. A. Oliva,
- William Richardson, Eccl.
- F. J. O. Audet, Eccl. Prof. Sém. de Québec,
- Québec, 2 Mai, 1849.

REPONSE

A. M. M. les Archevêque, Evêque et autres Membres du Clergé Catholique de la Cité de Québec

MES SEIGNEUR ET MESSIEURS,

J'accuse avec une très-vive reconnaissance les assurances de sympathie, et de dévouement à notre très gracieux Roi, que le Clergé Catholique de l'Archevêché de Québec a bien voulu m'adresser dans les circonstances actuelles. En administrant le Gouvernement de cette Province avec impartialité et justice je crois remplir un devoir des plus sacrés, et je trouve dans ce sentiment un appui que rien ne saurait ébranler.

Les actes de vandalisme qui ont été commis dans la Cité de Montréal me causent le plus profond regret et sont dignes de toute réprobation. J'espère pourtant que tous les gens de bien réuniront leurs efforts pour le maintien de l'ordre et de la paix.

(Signé) ELGIN & KINCARDINE.

Paroisse de Beauport.

A une assemblée nombreuse des habitants de la paroisse de Beauport, Comté de Québec, tenue le 9 mai courant et convoquée pour prendre en considération les événements à jamais déplorables dont la Capitale des Canadas est devenu le théâtre, le Major Alexis Gravel, fut appelé à la Présidence, le Capitaine Rémi Grenier à la Vice-Présidence, et M. Félix Edouard Gaudry, fut prié d'agir comme Secrétaire.

L'objet de l'assemblée ayant été expliqué les résolutions suivantes furent adoptées à l'unanimité.

Que les habitants de cette paroisse ont appris avec douleur et indignation les excès monstrueux commis dernièrement à Montréal, par une troupe de prétendus loyaux contre la personne de son Excellence et contre ses ministres.

Que les habitants de cette paroisse, ne peuvent trouver des termes assez énergiques pour exprimer leur horreur pour les actes de vandalisme commis à Montréal par l'incendie de la maison du Parlement et par la destruction des Bibliothèques précieuses et des documents publics et intéressants qu'elle contenait.

Que les habitants de cette paroisse approuvent la conduite de son Excellence et de ses ministres et sont prêts au premier signal, à donner leur appui moral et physique aux autorités pour maintenir l'ordre et la paix si nécessaires pour la prospérité de ce pays.

Qu'un adresse, basée sur les résolutions précédentes, soit transmise à Son Excellence, le Gouverneur Général comme l'expression des sentiments de respect et d'attachement pour sa personne et pour son gouvernement.

Que le Journal de Québec, l'Ami de la Religion et de la Patrie et le Canadien

soient priés d'insérer les présentes résolutions.

A. GRAVEL, Président.
R. GRENIER, Vice-Président.
F. E. GAUDRY, Secrétaire.

Beauport, 7 mai 1849.

Comté de Rimouski.

A une assemblée nombreuse des habitants des paroisses de St. Germain et de Ste. Cécile du Bic. en le comté de Rimouski, tenue à la porte de l'Eglise de la paroisse de St. Germain, le 6 de mai, à l'issue du service divin du matin: M. P. Gauvreau Lieutenant Colonel de Milice fut appelé à la Présidence M. P. Louis Gauvreau fut prié d'agir comme Secrétaire. Après les observations de MM. le Président, John Heath et Joseph Garon, qui expliquèrent le but de l'assemblée; les résolutions suivantes furent adoptées.

1°. Proposé par John Heath, écuyer, secondé par M. Henri Martin marchand: Que les habitants des dites paroisses, ont vu avec un sentiment de profond regret, les insultes portées contre Son Excellence, le bien aimé Comte d'Elgin et contre les deux Chambres Législatives, par une horde d'hommes sans loi comme sans morale.

2°. Proposé par Joseph Garon écuyer, secondé par M. Jean Ross: Que cette assemblée en exprimant le dégoût et l'indignation que les habitants de ces paroisses, éprouvent à l'idée de l'attentat commis contre les institutions de ce pays, elle croit devoir témoigner son regret de la perte irréparable que le pays vient de faire par l'incendie de la maison du Parlement, la perte de ses annales et de sa magnifique Bibliothèque.

3°. Proposé par Olivier Pineau Major de Milice, secondé par M. Samuel Bradley Junior, marchand: Que les habitants composant cette assemblée, saisissent cette occasion d'exprimer leur confiance entière dans Son Excellence le Gouverneur-Général, qui, sans craindre les menaces qui lui ont été faites, a exercé les pouvoirs que la constitution lui donne en sanctionnant le Bill pour pourvoir à l'indemnité des pertes causées par la rébellion de 1837 et 1838.

4°. Proposé par Paul Côté Major de Milice de Ste. Cécile, secondé par François Couture écuyer, Juge de Paix: Que les habitants de ces paroisses offrent à Son Excellence et au Gouvernement de ce pays tout l'appui qui sera en leur pouvoir de donner pour maintenir la Paix et la concorde.

5°. Proposé par Alexis Rivard écuyer, secondé par M. Michel Parant: Qu'un comité de sept membres soit nommé pour préparer et signer au nom des habitants des paroisses de St. Germain et de Ste. Cécile, une adresse à Son Excellence, basée sur les résolutions ci-dessus, qu'elle soit transmise à J. C. Taché, écuyer, représentant du comté, pour être présentée à Son Excellence, et que le dit comité soit formé de

MM. Le Président.
John Heath.
Joseph Garon.
Alexis Rivard.
Edouard Martin.
François Couture.

Après quoi des remerciements ont été votés au Président et au Secrétaire.

Rimouski, 6 mai 1849.

(Signé)
P. GAUVREAU,
Président.
P. L. GAUVREAU,
Secrétaire.

(Vraie Copie)
P. L. GAUVREAU,
Secrétaire.

ADRESSE

A SON EXCELLENCE LE TRÈS-HONORABLE JAMES COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE, GOUVERNEUR-GÉNÉRAL DU CANADA, ETC., ETC.

Qu'il plaise à votre Excellence: Nous les soussignés, pour et au nom des fidèles sujets de Sa Majesté, habitants des paroisses de St. Germain et de Ste. Cécile, en le comté de Rimouski, avons vu, avec un sentiment de profond regret, les insultes portées contre votre Excellence et contre les deux Chambres Législatives du Canada,

par une horde d'hommes sans loi comme sans morale. Les habitants de ces paroisses, en exprimant l'indignation qu'ils éprouvent à l'idée de l'attentat commis contre les institutions de ce pays, croient devoir, en outre témoigner leur regret de la perte irréparable, que le pays vient de faire, par l'incendie de la maison du Parlement, la perte de ses annales et de sa magnifique Bibliothèque.

Nous croyons devoir saisir cette occasion, pour exprimer notre confiance entière dans votre Excellence qui a exercé avec justice et fermeté les pouvoirs que la constitution lui donne, en sanctionnant une loi qui avait été approuvée et passée par les deux autres branches de la Législature, et nous assurons votre Excellence que les habitants de ces paroisses donneront au Gouvernement de ce pays, tout l'appui qui sera en leur pouvoir pour maintenir l'ordre la paix et la concorde.

St. Germain de Rimouski, le 6 mai 1849.

(Signé)
P. Gauvreau, Président.
John Heath,
Joseph Garon,
Alexis Rivard,
Edouard Martin,
O. Pineau,
Frs. Couture.
(Vraie Copie)
P. L. Gauvreau, Secrétaire.

P. S. Le Journal de Québec et le Canadien sont priés de reproduire ce qui est dessus.

NOUVELLES DE L'ETRANGER.

PARIS, 18 avril.

Nous l'avons déjà dit: la question italienne, en ce qui touche les affaires de Rome, est des plus simples. Si la mauvaise foi des partis n'excellait pas à tout embrouiller, depuis longtemps il n'y aurait qu'un avis à dessus, dans l'esprit de tous ceux qui sont capables, en France et en Europe, de comprendre et d'aimer le droit.

Les démocrates français portent bien haut et poussent bien loin leurs prétentions, nous ne l'ignorons pas. Ce à quoi ils prétendent, ce qu'ils veulent, c'est, pour eux et pour leurs frères et amis, le pouvoir d'absorber le monde et de se l'incorporer par assimilation. Ils s'estiment, plus ou moins, l'incarnation de ce BUT SOUVERAIN proclamé à Bourges par le citoyen Barbès. Ils se considèrent comme la loi vivante, et, quelle que soit d'ailleurs leur minorité, vous voyez bien que rien ne leur manque, du côté des titres légitimes, pour contraindre le bétail humain à vivre de leur vie.

Ce parti est retenu par des nécessités évidentes; il a, dans la mesure où ces choses ne lui sont pas tout-à-fait incompatibles, la pudeur et la prudence de ses faiblesses. Voilà pourquoi il n'a jamais osé lancer sur l'Europe un programme catégorique de propagande armée et lui dire clairement: J'exige que le droit des gens soit modifié du point de vue de mes principes. Il s'est contenté de déclarer qu'il entendait être le maître chez lui, et de demander pour les peuples tentés de l'imiter la liberté de le faire.

Cette situation, malgré sa modération apparente, devait néanmoins amener de graves conflits diplomatiques. Il n'y avait, en effet, aucun moyen de ne pas faire, dans le droit public de l'Europe, une certaine place et une certaine part au principe de la souveraineté du peuple. Les grands intérêts nationaux permettent-ils, oui ou non, de céder à ce principe toutes les places et toutes les parts? là est la question depuis le 24 février.

Nous n'hésitions pas à nous prononcer pour la négative. Entre le droit politique et le droit international il y a des analogies frappantes. Or, personne n'a songé à réclamer contre deux principes qui ont été

inscris dans la Constitution: l'incompatibilité et l'expropriation pour cause d'utilité publique. En vertu de ces deux principes il y a en France des citoyens dont les droits naturels souffrent des limites exceptionnelles.

Ces considérations suffisent pour résoudre la question romaine. Dans l'opinion des peuples catholiques, le pouvoir temporel du Pape est nécessaire, d'une nécessité de haute convenance, sinon d'une nécessité absolue, à l'indépendance de son pouvoir spirituel. Il en résulte que les nations catholiques de l'Europe, même dans l'hypothèse où elles admettraient unanimement le principe de la souveraineté du peuple, ont le droit d'exiger que les Romains ne puissent appliquer chez eux ce principe que dans la mesure où il est compatible avec l'autorité temporelle du chef de l'Eglise.

Voilà par le droit au point de vue de la souveraineté du peuple. Mais, en conduite et en fait, la question est beaucoup moins avancée. La démocratie française est en présence, chez elle, d'une majorité catholique; au dehors, de monarchies catholiques aux yeux desquelles l'intérêt religieux est le premier de tous. Ainsi posée, la démocratie française avait pour premier besoin de protester, avec les puissances intéressées, contre la spoliation de Pie IX et d'exiger que ses Etats lui fussent rendus.

Des conférences ont eu lieu à ce sujet à Gacte. Là, d'après les aveux que le Cabinet a portés à la tribune nationale la nuit dernière, la France a assisté, sans vouloir y concourir et en se réservant de participer aux événements sous l'inspiration de ses intérêts propres, à la résolution qui a été prise par les autres puissances de restaurer la papauté à Rome. Nous sommes loin d'approuver la réserve que le gouvernement français a gardée. Elle ne nous paraît justifiée ni en droit constitutionnel, ni sous le rapport des grandes convenances qui dominent, à l'heure qu'il est, sa politique intérieure et sa politique étrangère.

Un duel a eu lieu le 14, entre Ledru-Rollin et M. Deujoy, et s'est terminé sans résultat fâcheux par suite de l'intervention des témoins.

M. Proudhon a résigné la place de directeur de la Banque du Peuple en conséquence de la condamnation portée contre lui.

Décluze, éditeur de la République Démocratique et Sociale et Eugène Raspail neveu du condamné de Bourges, ont pris la fuite.

500 Anglais en visite à Paris ont été reçus avec les marques du plus vif enthousiasme. Parmi eux, se trouve Lord Brougham.

On disait à Paris le 18, que le général Lamoricière allait prendre le portefeuille de la Guerre, et le général Bedeau celui des Affaires étrangères.

Angleterre. — Chambre des Lords. Sur une interpellation de Lord Beaumont, Lord Lansdowne déclara que l'information reçue au sujet de l'intervention de la France en Italie, était correcte. Que le gouvernement anglais n'avait ni excité ni suggéré cette expédition, et il n'était pas prêt à dire que le gouvernement la désapprouvait.

Italie. — La république rouge de Rome, est déjà en ruines, et le peuple de Toscane a redemandé son grand-duc. A Gènes la réaction est complète, et la ville est délivrée des bandits qui la tyrannisaient au nom de la liberté et de l'indépendance.

Il faut autre chose que de neutraliser le mal. Il faut opérer activement le bien, et pour cela des convictions sont nécessaires.

ANNONCES NOUVELLES. Nouveau magasin. — J. Roy. Changement de demeure. — F. Martineau. Nouvel encanteur. — C. A. Holt. ENCANS. Meubles de ménage. — W. D. Dupont. Sucre, thés, briques, etc. — C. A. Holt.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas.

QUÉBEC, 11 MAI, 1849.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Nouvelles d'Europe jusqu'au 21 avril.

France. — M. Marrast a été réélu président de l'Assemblée nationale le 14. Le même jour, M. Considérant a donné à la Chambre une leçon de socialisme que les représentants ont accueilli par les plus violents éclats de rire.

Le 16, une grande excitation (dit l'European Times), régnait dans Paris en conséquence de la rumeur de l'intervention du gouvernement Français en faveur du Pape. A l'ouverture de la séance, un projet de loi fut présenté pour ouvrir un crédit de 1,200,000 francs au ministre de la guerre pour couvrir les frais de l'intervention en Italie. Sur la proposition du ministre de la guerre, l'Assemblée nationale décida en masse de procéder d'urgence sur ce projet, qui le 17 fut adopté par une majorité de 368 contre 161, en dépit de toutes les manœuvres des Montagnards qui se sont abstenus de voter.

L'expédition française destinée pour l'Italie est forte de 14,000 hommes et sous le commandement du général Oudinot. Le Baron de Richmont qui se prétend le fils de Louis 16, a assigné Mad. la Duchesse d'Angoulême pour le reconnaître comme le fils de Louis 16 et de Marie-Antoinette.

Le nombre des cas de choléra à Paris jusqu'au 19 avril, était de 1761 dont 1022 morts.

M. Guizot a publié une adresse aux électeurs de Lisieux et au peuple Français en général.

D'après les calculs des monarchistes, pas moins de 600 partisans de la monarchie seront élus aux prochaines élections, et 150 républicains scrupuleux. Les Socialistes disent qu'ils éliront 18 représentants.

Un duel a eu lieu le 14, entre Ledru-Rollin et M. Deujoy, et s'est terminé sans résultat fâcheux par suite de l'intervention des témoins.

M. Proudhon a résigné la place de directeur de la Banque du Peuple en conséquence de la condamnation portée contre lui.

Décluze, éditeur de la République Démocratique et Sociale et Eugène Raspail neveu du condamné de Bourges, ont pris la fuite.

500 Anglais en visite à Paris ont été reçus avec les marques du plus vif enthousiasme. Parmi eux, se trouve Lord Brougham.

On disait à Paris le 18, que le général Lamoricière allait prendre le portefeuille de la Guerre, et le général Bedeau celui des Affaires étrangères.

Angleterre. — Chambre des Lords. Sur une interpellation de Lord Beaumont, Lord Lansdowne déclara que l'information reçue au sujet de l'intervention de la France en Italie, était correcte. Que le gouvernement anglais n'avait ni excité ni suggéré cette expédition, et il n'était pas prêt à dire que le gouvernement la désapprouvait.

Italie. — La république rouge de Rome, est déjà en ruines, et le peuple de Toscane a redemandé son grand-duc. A Gènes la réaction est complète, et la ville est délivrée des bandits qui la tyrannisaient au nom de la liberté et de l'indépendance.

ceases, nobles, peuple femmes, et enfants, tous agissent comme si le salut de leur ville ne dépendait que d'un seul bras.

Russie et Turquie. — La Gazette de Cologne dit que les relations entre ces deux puissances devenaient de plus en plus hostiles.

Les Turcs s'attendent à une guerre avec la Russie.

OPINION

De la Presse des Etats-Unis sur les derniers événements de Montréal.

Les journaux Américains s'accordent tous à passer la censure la plus sévère sur les excès des loyaux de Montréal. Voici comment s'exprime le New-York Herald: —

« La situation actuelle des affaires dans les provinces anglaises du Canada est anormale et extraordinaire. Elle a pour cause la marche suivie depuis quelques années par les partis Anglais et Français, et les événements résultant de cette marche. Jusqu'à il y a quelque années, tous les honneurs, toutes les places liées à l'administration du gouvernement des Canadas, étaient au pouvoir, et en la possession et sous le contrôle du parti Anglais qui formait alors comme aujourd'hui la minorité du peuple. La majorité devint mécontente de cet état de choses, réclama formellement, et finalement obtint ce qu'elle appello le gouvernement responsable sous l'action duquel non seulement il y a un gouvernement plus équitable, mais ce qui est encore plus important, un plus équitable partage des dépouilles et du butin des places.

« L'action et les résultats de ce système ont été remarquables; et c'est dans ce système que nous pouvons tracer les sentiments qui existent aujourd'hui entre les co-sujets Français et Anglais. Si ces deux provinces avaient été gouvernées par la représentation de la majorité du peuple, d'après un système semblable à celui qui prévaut dans les Etats-Unis, il n'y aurait jamais eu de difficultés. Chaque province aurait formé un état séparé dans lequel la majorité aurait gouverné comme chez nous; mais liées l'une à l'autre comme elles le sont, deux races ennemies, avec des souvenirs hostiles existant entre elles depuis plus d'un demi siècle, on ne pouvait raisonnablement s'attendre à rien moins qu'à ce qui vient d'arriver. Il ne peut y avoir qu'une lutte sans fin entre ces deux races; au lieu que si les provinces formaient deux états séparés, les Français auraient tout aussi bien marché à leur manière que le peuple de la Louisiane l'a fait jusqu'à ce jour.

« L'excitation présente, dépasse cependant ce qu'on attendait, car elle a été causée par le parti Anglais par excellence toujours été le plus loyal et le plus criard. Néanmoins, nous ne pensons pas que les chefs de ce parti aient sérieusement l'intention de s'annexer aux Etats-Unis. Les chefs ont mis cette intention en avant pour servir leurs vues actuelles, pour exciter et enflammer les passions de ce parti et pour avancer leurs projets égoïstes. Ils ne voudraient pas s'exposer à l'annexion; aussi voyons-nous dans le manifeste publié par la Ligue Britannique qu'elle répudie l'annexion. C'est un fait singulier, cependant, que tous les mouvements qui ont précédé la révolution qui a finalement rompu toute connexion entre l'Angleterre et ses treize colonies Américaines, ont commencé de la même manière que ceux qui viennent d'avoir lieu en Canada. La séparation était le principe ostensiblement avoué par les meneurs, mais sérieusement on n'avait en vue que la résistance à des lois iniques. Mais la masse adopta éventuellement non seulement la résistance mais encore la séparation, et nous savons comment cela s'est terminé. Un semblable résultat peut avoir lieu en Canada si le parti Anglais continue à se livrer contre le parti maintenant au pouvoir aux actes de violence et d'excès qui l'ont caractérisé depuis quelque temps.

« Nous sommes persuadé que, quoi qu'il existe une vive hostilité entre les deux factions du Canada, et que la minorité menacée de l'annexion, la majorité du parti Français n'opposerait aucun obstacle sérieux à ce projet du parti qui s'appelle ci-devant loyal, et était persuadé de la sincérité des Anglais dans leur intention de la mettre à exécution.

« Quelques-uns supposent que les derniers troubles ne sont autre chose qu'une simple émeute; mais les sentiments qui ont été mis au jour à Montréal et dans d'autres lieux, démontrent que cette supposition est basée sur une appréciation mauvaise et étroite de ces événements. Lorsque les passions de deux grands partis politiques sont excitées, comme c'est le cas en Canada, il est difficile de dire où elles s'arrêteront. Quant à nous, dans notre paisible république, qui sommes dans l'habitude de régler toutes nos difficultés politiques par la majorité des voix, l'idée de deux partis s'armant, se fusillant dans les rues est horrible et barbare; mais ces choses caractérisent les partis politiques lorsqu'ils sont sur le point de décider du sort d'une nation ou d'une province. Ces choses ne pourraient avoir lieu dans les Etats-Unis; mais leur existence en Canada montre la profondeur et la violence extrêmes des sentiments qui ont été excités dans chaque parti.

« D'après ce que nous avons vu, d'après

nos réflexions sur ce sujet, nous pensons que, quoique l'alternative posée par le parti anglais ne soit pas sérieuse, il sera cependant forcé à la fin de se séparer entièrement du gouvernement anglais. Le commerce et l'industrie dans toutes ses branches sont plus stagnants qu'ils ne l'ont jamais été en Canada; en vérité le contraste, que ce côté-ci de la ligne frontière fait avec l'autre, est extraordinaire, et suffit seul pour causer une révolution et une séparation. Mais indépendamment de cela, les deux factions se sont embarrasées, pour des fins de parti, de déclarations publiques, de cris populaires, et elles trouveront probablement toutes deux avant qu'il soit longtemps, que ces déclarations seront le symbole du mouvement et de la séparation d'avec la mère-patrie, ou de tel autre sentiment qui empêchera tout gouvernement local de se maintenir plus de six mois au pouvoir.

« La solution de ces importants problèmes dépendra des événements qui peuvent résulter de l'état présent de l'opinion publique et de la conduite que tiendra le gouvernement impérial. Mais quel que soit le résultat le peuple du Canada trouvera que les Américains détestent et abhorrent les derniers événements de Montréal; et ils ne prendront aucune part active dans sa querelle intérieure ou avec l'Angleterre. Lorsque le peuple du Canada aura conquis l'indépendance, lorsqu'il aura réglé les conditions de sa séparation d'avec l'Angleterre, le peuple Américain prendra la cause du Canada, l'examinera avec soin et agira envers lui en conséquence.

« Cependant que va faire l'Angleterre? Lord Elgin s'en retournera-t-il? Que dira et que fera le parlement Anglais? Cultivera-t-il les Whigs du pouvoir pour y mettre de nouveaux les Tories? »

Nous avons traduit ce qui précède du Herald de New-York pour faire connaître l'opinion de ce journal sur nos affaires. Nous croyons néanmoins devoir au nom des Canadiens-Français, nos compatriotes, protester solennellement contre le sentiment que leur prête ce journal de désirer l'annexion aux Etats-Unis. Les Canadiens-Français ont toujours été et sont encore loyaux et fidèles par conviction, par devoir; leur loyauté moins vantarde que celle des Anglo-Saxons, est cependant beaucoup plus sincère, plus réelle et plus désintéressée.

« Nous pensons qu'il y a des signes et des symptômes de calme dans l'excitation de nos voisins du nord. De fait, les excès auxquels les émeutiers se sont portés, sont d'un caractère si déplorable, qu'ils ne peuvent manquer d'être suivis du repentir et de la honte. » (N. Y. Commercial Advertiser.)

Les adresses à Son Excellence le Gouverneur Général pleuvent de tous côtés.

Outre celles que nous avons déjà mentionnées, Son Excellence le Gouverneur Général, a reçu des adresses, du comté de Kamouraska, de Lotbinière, de Montmorency, de St. Anselme, de la Ste. Famille, de St. Pierre, St. François, St. Jean, et St. Laurent, de Rimouski, et de Beaufort, de la ville des Trois-Rivières; et aussi de Prescott, de Trent, de la ville de Niagara, de Kingston, de Toronto, d'Hamilton, du Comté de Welland dans le Haut-Canada.

L'Horloge de M. Rousseau.

Nous avons été voir l'horloge monstre de M. Rousseau en exhibition à l'ancienne Chambre d'Assemblée. Le mécanisme de cette horloge exécute complètement et admirablement bien tout ce qu'a annoncé l'habile mécanicien. Nous invitons tous nos concitoyens, à aller voir cette œuvre d'un compatriote, qui assurément est bien digne de la curiosité et de l'attention publique. Le prix d'admission n'est que de 30 sols; moitié prix pour les enfants.

M. Cayley, un des ex-ministres, est parti pour l'Angleterre, dit le correspondant du Journal de Québec. Suivant le même journal, le grand maître de toiles, M. Moffatt, le héros de St Eustache, M. Guy et le chevalier McNab doivent aller en Angleterre pour porter aux pieds de sa majesté la très humble supplique de ses fidèles et loyaux sujets, les toiles de Montréal et des deux Canadas!

A 8 heures ce matin, une voile apparaissait au détour de l'Isle d'Orléans. Nous n'avons pu connaître le nom du vaisseau. C'est le seul arrivage ce matin, avant 8 heures.

Une personne nous a expédié une copie de notre journal, avec une correspondance écrite en dedans. Comme il fallait payer 1 chelin et demi, pour postage, nous l'avons refusé, en conséquence, la même personne, est prié de vouloir bien de nouveau nous adresser sa demande.

COMMERCE DE GLACE. Quatre cargaisons de glace, pesant en tout 1500 tonnes, ont été importés à Londres, des différents ports norvégiens, pendant une semaine.

Le nombre des Emigrés partis des différents ports d'Europe, depuis notre dernier rapport se monte à 2,714. Notre dernier rapport disait: 4,018. Total, 6,732.

Un officier de marine a proposé le plan de muner un vaisseau à vapeur d'un marteau et d'une scie propres à casser et scier les glaces. Ce vaisseau serait employé à voyager dans les régions glaciales.

UN VIN VIEUX. Comme le prince de Metternich n'a pas payé ses taxes, au montant de 177,000 francs, pour son château dans le duché de Nassau, ses vins ont été saisis, et seront vendus. On dit que quelques uns de ces vins sont vieux de 200 ans. Si cela est vrai, gare aux gourmets.

Correspondance de Montréal.

MONTRÉAL, 10 mai 1849.

« S'il y avait des gens qui aiment encore à s'endormir, les faits et gestes de la nuit dernière, doivent les convaincre que cette sécurité était fautive et funeste. Hier au soir donc, les ministres et autres membres de la Législature se sont réunis chez Tétu à un banquet amical; aux députés porteurs d'adresses du Haut-Canada. Or, il faut vous dire qu'on ne s'était pas muni d'une autorisation de la Ligue ou de l'Émeute. En conséquence, la populace, haute justice de ces puissances, fit une descente sur les lieux, entre 10 et 11 heures, et commença par briser les vitres. Quelques uns des gens de la maison, convives ou autres, pensant que le droit naturel de défendre n'avait pas encore été aboli, tirèrent quelques coups de pistolet à travers les carreaux de votre casse; il fut blessé deux ou trois de nos seigneurs et maîtres, les émeutiers. Pendant ce temps là, ces derniers cherchaient à enfoncer et à forcer la porte d'entrée ce qu'ils ne purent faire heureusement, car les gens de la maison auraient été égorgés. En même temps, on envoyait requérir les troupes devant lesquelles le gros des émeutiers se retira, et chacun put gagner son gîte sans encombre.

« On dit aujourd'hui que la Ligue va tenir une assemblée au faubourg St. Laurent, et Dieu seul sait ce que nous réserve la nuit prochaine; car il faut vous dire qu'il n'y a encore rien d'organisé contre l'Émeute, si ce n'est la troupe régulière, qui est presque toujours de la moutarde après dîner. Hier au soir sans la résistance du nombreux personnel qui se trouvait dans l'hôtel Tétu, la maison aurait pu être saccagée de fond en comble et les habitants massacrés avant l'arrivée des troupes; et cette maison se trouve à cinq minutes de marche des casernes.

« Le capitaine Weatherald venait d'être chargé de former un corps de cavalerie légère d'une cinquantaine d'hommes sur le plan de force constitutionnelle à cheval d'Irlande, mais on dit aujourd'hui qu'il a résigné sa charge de Chef de Police pour aller à Kingston en qualité de major de ville. Ou attribue sa retraite à divers motifs.... Quoiqu'il en soit, on doit regretter la résignation de ce monsieur qu'on aura de la peine à remplacer.

« Les messieurs du Haut-Canada qui, hier au soir, ont vu de leurs yeux, et entendu de leurs oreilles, et qui ont été sur le point de payer de leur vie cet avantage peu enviable, on déclaré qu'ils n'auront jamais pu se faire une idée de notre état social et de la sclérotasse de notre canaille loyale.

« Ce matin plusieurs membres de la Chambre parlaient vivement de transporter immédiatement le siège de la législature et du gouvernement à Québec pour y terminer les affaires de la session, et avoir aux mesures pour le maintien ou mieux pour rétablir l'ordre dans le pays.

Les adresses pleuvent à Monckland. Ma foi, si Lord Elgin a souffert, pour nous, le peuple sait noblement apprécier la conduite juste et courageuse du gouverneur. »

Dépeches Télégraphiques

Transmises pour l'Ami de la Religion.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Mercredi 9 Mai.

M. Lafontaine fait rapport sur le bill pour établir une cour d'appel et de juridiction criminelle dans le Bas-Canada, fixé pour aujourd'hui.

La Chambre a agréé les amendements du Conseil au Bill incorporant les Instituteurs de Québec.

Sur motion de M. Price, une adresse est votée à Son Excellence pour l'informer que la Chambre a passé un acte pour prélever £100,000 sur le revenu des terres publiques pour les fins de l'Éducation, et priant son Excellence de transmettre cet acte en Angleterre sans délai pour être soumis au parlement avant la signification de la sanction de sa Majesté. NEW-YORK: 9 Mai.

ALCALIS.—Potasse \$5.62. Perles sans demande, \$5.75. Farine, large, 1200 quarts de l'Ouest et de l'Est à \$4.50 et \$4.62. Troy \$4.75 à \$4.81. Genessee, melle \$4.81; de l'Ohio et du Michigan, bonce

55,50. Blé, languissant; de l'Ohio \$1 à \$1,02; Genessee, Prime, \$1,20; Lard, \$10,25 à \$10,27, pour Mess; \$8,37 pour prime. Echange, rien ne va.

Autre dépêche Télégraphique.

MONTRÉAL, 10 mai, 7 h. P. M.

Suicide.—Un jeune homme du nom de Prevost, ci-devant employé comme percepteur de la compagnie, du Gaz, s'est coupé le cou hier au soir. Le verdict du jury, a été mort par suite d'aliénation mentale.

Une famille supplémentaire de la Gazette du Canada, publie les adresses d'approbation en faveur de son excellence; le Gouverneur-Général, de la part des citoyens de Montréal, de la Corporation de la Cité de Montréal, de l'Union Baptiste du Canada, des habitants des cités de Toronto et de Kingston, des Villes de Cobourg et de Brockville, du comté de Leinster et des Sauvages des districts de l'Ouest; ainsi que les réponses de Son Excellence à ces adresses.

Notre Cité, hier au soir, vers onze heures, a été le théâtre de nouveaux troubles. La foule s'était réunie en face de l'Hôtel-Têtu, grande Rue St. Jacques, où nous dit-on, une députation venue de Toronto avec une adresse de confiance en Son Excellence, était à diner. Quelques carreaux de vitres ayant été cassés par une volée de pierres, quelques coups de feu furent tirés et un homme du nom de Miller a été, dit-on, blessé au cou, et un autre légèrement atteint. On a essayé d'enfoncer, les portes de l'hôtel, mais l'arrivée des troupes rétablit l'ordre et la tranquillité et à minuit tout était paisible.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE, 9 mai.

Le Bill des municipalités du Haut-Canada a été agréé, et il a été ordonné qu'il soit grossoyé. Quelques mesures ministérielles ont fait quelques progrès, sans débats.

CONSEIL LÉGISLATIF.

Le Bill pour incorporer la Société St. Jean Baptiste de Québec, et quelques autres bills privés ont reçu leur 3e lecture et ont été passés. D'autres bills ont été lus une seconde fois et référés. L'hble M. Leslie informa le Conseil que le Bill du Pont suspendu de Québec on serait réservé pour la sanction royale, parce que le département du génie avait déclaré que ce pont gênait la défense de la province.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE, 10 mai.

Des bills privés ont été passés et le bill pour régler le notariat est fixé à demain.

M. Christie a introduit un Bill pour amender l'acte de la commutation de Tenure dans le Bas-Canada.

M. W. H. Scott introduit un bill pour amender la loi au sujet des poids et mesures dans le Bas-Canada.

Rapport sur le bill pour incorporer les Pères Oblats, a été fait sans amendements.

M. DeWit a proposé que la chambre se formât en comité général pour prendre en considération certaines résolutions pour faciliter la navigation de la partie inférieure du St. Laurent au moyen de Steamers.

Sur motion de M. Baldwin la considération de ces résolutions est remise à lundi.

8 heures du soir. Sir Allan McNab fait motion pour obtenir une copie de toute correspondance au sujet du Bill d'indemnité des pertes causées par la rébellion. Un vil débat s'est élevé. M. Baldwin a déclaré que jusqu'à la passation de ce bill il n'y avait eu aucune correspondance à ce sujet.

NEW-YORK, 10 mai, 24 h. P. M.

La Farine est en meilleure demande, mais à des prix plus bas; Vente de 1,000 quarts à \$4,50; pour celle de Troy, de Waterford et de l'Ouest mêlée, \$4,50 à \$4,56; Genessee pure, \$5,371 à \$5,50. Blé, marché lourd, vente de 2,700 minots prime Ohio, à \$1,00; Genessee, \$1,20. Lard, Mers \$11,25; prime, \$8,371.

Le Colonel Bruce, frère de Lord Elgin n'est pas parti pour l'Angleterre; ce bruit ainsi que la querelle de ce monsieur avec M. Lafontaine ne sont que quelques uns des mille mensonges que les toriers entendent chaque jour pour l'édification de la canaille dont ils cherchent à alimenter les plus bas instincts.

Avis.—Nous avertissons une fois pour toutes ceux de nos abonnés qui ne nous ont rien payé depuis que notre journal se publie, que l'envoi leur en sera interrompu et que nous prendrons des moyens de leur faire acquitter leur engagement à notre égard.

GAZETTE DES MARCHANDS.

Nouvelles Commerciales.

LONDRES, 20 avril.

Marchés de Coton.—Les transactions se font difficilement. Le commerce des marchandises sèches souffre beaucoup par suite des hostilités entre l'Allemagne et le Danemark. Tous les ports d'Allemagne, si favorables au commerce des marchandises de Londres, sont bloqués et les échanges internationaux interrompus.

Les prix des soieries sont fermes, mais les demandes sont limitées. Les prix des étoffes et draps de manufactures anglaises, sont les mêmes que dans notre dernier numéro.

Marchés de Liverpool, 21 avril.

Grains.—Blé par 70 lb, du Canada, Rouge, 6s.-6d à 6s.-5d, do Blanc, 6s.-9d. à 7s.; des Etats-Unis, Rouge, 6s.-4d. à 6s.-8d; do, Blanc 7s.-6d. à 7s.-7d.

Provisions.—Farine par quart, douce du Canada 24s. à 25s. do sûre, 23s. à 24s.

Lard.—Américain par quart, Prime mess frais 60s. à 65s. ancien 44s. à 40s.

Orge.—Par 60 lb, 3s.-6d. à 3s.-9d. Avoine de Russie, 2s.-5d. à 2s.-6d.

Fèves.—D'Europe par quarter, 130s. à 32s. Pois blancs du Canada, par quarter, 29s. à 30s.

Bois.—Pin jaune de Québec, par pied 1s.-2d. à 1s.-3d. " Rouge do 1s.-4d. à 1s.-6d. Chêne 1s.-10d. à 2s.-2d. Orme 1s.-5d. à 1s.-7d. Frêne 1s.-2d. à 1s.-3d.

Madiers et Planches.

Pin jaune de Québec, 1er, qualité, £0 0 do 2e £9 10 à £10 10 do 3e £7 10 à £8 10 do Epinette 0 0 0 Douves de Québec 1er, qualité £55 à £60 Moyennes et Inférieure £45 à £50 Lattes par corde £2 à £3 10 Bouleau noir par 50 pieds cubés, 40s. à 70s. Frêne do do 60s. à 65s. Orme do do 60s. à 70s. Pin rouge de Québec do 60s. à 70s. jaune do do 55s. à 75s. Chêne blanc, do do £ 4 0 à £ 5 0 Madriers de Québec, Epinette blanche £11 0 à £16 0 do do Pin Rouge, £17 0 à £20 0 do do Pin jaune, le q. £13 10 à £16 10 do do do 2e q. £ 9 10 à £11 0.

ALCALIS. Potasse du Canada 1ere qualité. 41s 6d. à 41s. Perlasse do do. 36s 6d. à 0s. Potasse nouvelle de Montréal, 0 0 à 0s. do. ancienne do. 0 0 à 0s. Perlasse nouvelle do. 36 0 à 37s.

Port de Québec.

ARRIVAGES.

9 mai.

Barque Canton, capt. Nicol, de Hull, 30 mars, à Gilmour et Co. lest, pilote Pierre Ross.

10 mai.

Barque John Bull, capt. Duifill, de Londres, 29 mars, à G. B. Symes et Co. cargaison générale, pour Québec, 12 passagers, pilote Paul Langlois.

Ann Rankin, capt. McArthur, de Glasgow, 4 avril, à Gilmour et Co. charbon, pilote Jean Lavoie.

Brick Barbara, capt. Robson, de Sunderland, 28 mars, à Poston, et fils, charbon, pilote Jus. Popin.

Barque Eglington, capt. Lorby, de Londres, 26 mars, à Gilmour et Co. cargaison générale, pour Québec, pilote Alexis Roy.

ANNONCES.

AVIS.

LE SOUSSIGNÉ a commencé comme ENCHANTEUR et COURTIER, dans la grande bâtisse formant le coin des Rues St. JACQUES et St. PIERRE, ci-devant occupée par M. M. J. & J. M. FRASER. Effets de toutes sortes seront reçus pour emmagasinage à des taux extrêmement bas; il sera fait des avances modérées sur les dépôts, si on l'exige.

Chas. A. HOLT. Québec, 11 mai 1849.

MAGASIN NOUVEAU.

LE SOUSSIGNÉ, ci-devant dans l'établissement de M. Ls. Bilodeau, informe le public qu'il a ouvert un MAGASIN à son propre compte, à sa résidence actuelle, Rue LA FABRIQUE, No. 9. Il espère mériter l'encouragement public et de ses amis en particulier, par le choix et la variété de son assortiment et la modicité de ses prix.

J. ROY. Québec, 11 mai 1849.

FORTUNAT MARTINEAU,

Notaire Public,

DEMEURE au No. 12, coin des Rues Lamontagne et St. Pierre, vis-à-vis chez M. Méthot.—11 mai 1849.

Changement de Domicile.

Pierre Gingras, jr.

ENCHANTEUR & COURTIER.

PREND la liberté de prévenir ses pratiques et le public en général qu'il a transporté son magasin et sa salle d'enchère en la Rue SAULT au MATELOT No. 8, où il sera prêt à recevoir les marchandises que l'on voudra bien lui consigner. Québec, 9 mai 1849.

EGOLE DU MONT-PLAISANT,

FRANÇAISE ET ANGLAISE

tenue par

J. G. SMITH,

Rue d'Aiguillon, faubourg St. Jean, en haut de l'Eglise.—Québec, 7 mai 1849.

A. Lafrance,

RELIEUR,

DEMEURE maintenant au No. 65, dans le haut de la maison occupée par M. C. Pageau, marchand, près de la maison TERRY, Rue St. Jean, Haute-Ville. Québec, 7 mai 1849.

Vente par Encan.

Par W. D. Dupont.

Meubles de Ménage, &c.

PAR ENCAN Sera vendu, Mardi, le 15 du courant, à la maison de la Compagnie d'Assurance, dans les appartements dernièrement occupés par M. S. WRIGHT.

TOUTS ses Meubles de ménage de valeur consistant en Verre, Faïence, Argenterie, et effets argentés, Ustensiles de cuisine, Poêles, &c.

Conditions.—COMPTANT. Les Meubles pourront être vus Lundi prochain jour où un Catalogue sera prêt pour être distribué.

La vente à UNE HEURE. W. D. DUPONT, E. & C. Québec, 11 mai 1849.

ANNONCES.

GRANDE ATTRACTION!

Exhibition

d'une Pièce curieuse d'Horlogerie, à la

Chambre d'Assemblée,

Jeu de jeudi prochain,

ET LES JOURS SUIVANTS

Depuis 9 heures du matin jusqu'à 4

de l'après-midi et le soir depuis

7 jusqu'à 9 heures.

Il sera exhibé une pièce curieuse d'Horlogerie,

inventée par le soussigné, dont voici les dimensions.

C'est une horloge-monstre à cinq cadrans dont

quatre de 4 pieds de diamètre, indiquent l'heure au dehors, et un de 2 pieds de diamètre à l'intérieur, l'horloge suppose sur un édifice quelconque.

Elle sonne à toutes les heures, demi-heures et

quarts d'heure, et préluce à cette opération par

des airs variés; donne le signal de l'Angelus aux

heures prescrites; indique le quantième du mois

au son de la cloche, et peut donner l'alarme aux

quatre coins de la cité dans un cas d'incendie. Le

mécanisme embrasse une surface de 6 pieds sur 5

et demi, sur une profondeur de 3 pieds et demi;

il pèse 750 livres, sans inclure la pesanteur des poids

qui s'élève à 850 livres, et celle des neuf cloches

pesant ensemble 86 livres. L'horloge opérera 40

jours sans la monter.

Le mécanisme sera visible le jour de l'exhibition.

ANT. ROUSSEAU.

Prix admission.—1s.-3d. Enfants, moitié

prix. Les cartes seront vendues à la porte.

Québec, 9 mai 1849.

A vendre par les Soussignés

CHARBON de SMITH double criblé,

BRIQUE à Feu, Brique Grise,

Peinture blanche, Nos. 1, X, XX, XXX.

Colle, Vitres, Cloux à planches.

C. E. LEVEY & Cie.

Quai Levey. Québec, 4 mai, 1849.

A Vendre par les Soussignés.

SUCRE Raffiné, Indigo,

Thé, Tinkay et Jeune Hyson,

Vins de Porto, en futailles et en bouteilles,

Bouteilles à vin et Pipes T. D.

Ancres, Chaines, Grellins,

Chevilles, Barres de fer, Cuivre,

Verroux, de métal jaune et de composition,

C. E. LEVEY & Cie.

Quai de Levey. Québec, 4 mai, 1849.

M. PATRY,

Architecte, demeure Rue Desfossés, vis-à-

vis chez M. Thos. Larivière, St. Roch de

Québec.—4 mai 1849.

G. TALBOT,

Avocat, a établi son bureau au No. 63,

Rue St. Louis, Haute-Ville de Québec, 5e

porte de la Cour.—4 mai, 1849.

Maison de Campagne

A louer immédiatement.

LE second étage d'une maison neu-

ve, très bien fini, située sur la

Petite Rivière St. Charles, près du pont de Scott,

contenant cinq appartements, et formant par le

moyen d'un Arche une vaste salle pour réunions,

est maintenant prêt à être loué en s'adressant au

propriétaire sur les lieux,

Ls. PICARD,

Québec, 2 mai, 1849. Petite Rivière.

Grains de Semence.

200 MINOTS du plus beau BLE de la

MER NOIRE.

200 minots, ORGE Supérieure,

Un petit lot d'ORGE très supérieure double

roulé.

ADAM BURNS.

Quai Napoléon. Québec, 30 avril 1849. 2f-p-s.

A VENDRE.

BLE.

ORGE, POIS,

FARINE ENTIERE en poches et en quart.

FLEUR fine et superfine.

ADAM BUR NS. Québec, 30 avril 1849. 2f-p-s.

A LOUER A LA POINTE LEVY,

(En Haut de la côte à l'Ouest.)

UNE MAISON et DEUX ma-

gasins, l'un de 25 sur 50, l'autre

de 20 sur 20 pieds, avec jardin, puits et

dépendances, dans une excellente place pour le

commerce, et propre à une ou deux familles. S'a-

dresser à

ALBERT ANGERS.

Faubourg St. Jean, Rue St. Jean.

Québec, 16 mai 1849.

Vente par Encan.

Par Chs. A. Holt.

Sucre, Thé, Sel, Briques, &c.

PAR ENCAN

Sera vendu aux magasins du soussigné, Mer-

credi prochain, le 16 du courant:

10 TONNES de Sucre raffiné, en pains de

5 do Batard, do do

5 do Jaune, do do

40 caisses Thé Young Hyson,

8 tierces de moutarde en Jarres de 4 lbs.

24 boîtes do 4 doz. chaque.

5 pipes de Vin rouge,

20 caisses de marinades de 5 doz. chaque.

5 do de Saucés, de 4 doz. chaque.

5 caisses de Cirage à souliers en boîte de

serblanc.

40 boîtes de Cigarettes,

5 quarts Esprit de Thérbentine,

1 caisse d'Indigo,

300 sacs de Sel de Liverpool,

100 do do séché,

100 caisses poulies et leurs rouets,

10 quarts Farine de blé-d'Inde,

50 paniers de Porter en bouteilles,

50 quarts de Goudron,

25 pièces Toile à Bateau,

5 quarts Verjus luisant,

50,000 des meilleures Briques anglaises, marque

de Carr,

3 ancrs, partie d'une chaîne de cable et un

lot de vieilles ferrailles.

CHS. A. HOLT. Québec, 11 mai 1849. E. & C.

ANNONCES.

Changement de domicile.

Ed. Thivierge,

Marchand-Tailleur

RUE DESFOSSÉS,

Porte voisine de M. Larivière.

REMERCE ses amis et le

public en général de l'en-

couragement libéral qu'il en a

reçu jusqu'à ce jour, et le prévient qu'il a trans-

porté son magasin et sa boutique en la Rue Des-

fosés, paroisse de St. Roch de Québec, porte

voisine du magasin de meubles de M. F. Lar-

ivière, où il continuera comme par le passé à avoir

un assortiment de marchandises de goût dans sa li-

gne, et de plus il vient de recevoir des Etats-Unis

les différents modes et coupes de la saison.

Québec, 7 mai 1849.

JOHN D. TRIPP.

EN adressant ses remerciements les plus sin-

ceres au public et Messieurs de Québec, les

informe respectueusement qu'il est maintenant

prêt à prendre des pensionnaires pour l'hiver à des

conditions raisonnables, et assure ceux qui voudront

bien le favoriser, qu'il n'épargnera rien pour leur

procurer tout le confort possible.

N. B. Gouters et Lunch prêts sous le

plus court délai.

Québec, 1 décembre 1848.

TROUVÉ.

A la haute-ville, la semaine dernière un paquet

de clef, attaché dans un mouchoir d'acier. La

personne pourra les avoir en s'adressant à ce bu-

reau, et en payant les frais de cet annonce.

Qué

Avis aux Marchands.

IMPORTANT POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE.

L'Éditeur de l'Ami de la Religion et de la Patrie prend la liberté d'offrir à ses amis et au public en général ses remerciements sincères pour l'encouragement...

Voici la saison des affaires qui va bientôt commencer pour le commerce et l'industrie en général, nous nous permettons de rappeler aux marchands canadiens, les avantages immenses de faire des annonces...

La circulation de l'Ami de la Religion et de la Patrie s'étendant rapidement de jour en jour, parmi toutes les classes de la société, vu la modicité de son prix d'abonnement...

Pour donner des facilités aux personnes qui annoncent, nous avons adopté un plan qui ne manquera pas d'être avantageux pour le commerce.

A dater de ce jour, nous affirmerons à l'année, les colonnes ou parties de colonnes, de notre journal, pour la somme de £ aux marchands ou autres personnes qui sont dans la nécessité d'annoncer...

Nous espérons que ce nouveau moyen, aura l'effet d'engager la plus grande partie des marchands canadiens-français à s'annoncer.

Joseph Pettitlerc, Notaire, rue St. Joseph, N. 11, Haute-Ville, Québec, 26 mai 1848.

EXTRAIT COMPOSÉ DE SALSEPAREILLE.

DU DOCTEUR TOWNSEND.

Cet extrait est mis en bouteilles d'une pinte — il est six fois meilleur marché, plus agréable et garanti supérieur à tout autre vendu jusqu'à présent.

MÉDECINE DE L'AUTOMNE ET DE L'HIVER.

La grande beauté et la supériorité de cette Salsepareille sur tous les autres remèdes est que tout en extirpant la maladie il donne de la vigueur au corps.

SOIN DE LA CONSUMPTION DONNER DES FORCES ET PURGER, LA CONSUMPTION PEUT SE GUÉRIR.

La Bronchite, Consommation, la maladie du Poir, le Rhume, la Toux, les Catarrhes, l'Asthme, le Crachement de Sang, le mal de Poitrine, le Sang qui se porte à la tête, les Sueurs froides, une Expectorations difficile ou trop abondante, les douleurs de Côté, etc.

Il n'y a jamais eu un remède qui réussisse aussi bien dans les cas désespérés de consommation que celui-ci; il nettoie et consolide le système et parait guérir les ulcères sur les pommons et les patients retrouvent graduellement leur force et leur santé.

SINGULIER CAS DE CONSUMPTION.

Il se passe rarement un jour sans qu'on apprenne qu'un grand nombre de consommateurs ont été guéris par l'usage de la Salsepareille du Dr. Townsend. Nous avons reçu dernièrement de qui suit: Docteur Townsend—Cher monsieur; j'ai été affligé pendant les deux dernières années d'une débilité générale et d'une consommation nerveuse au dernier degré et je n'espérais pas regagner mes forces et ma santé.

Signé et assermenté devant moi à Orange le 2 août 1847.

CHARLES QUINBY, CYRUS BALDWIN, Juge de paix.

CRACHEMENT DE SANG.

Lisez ce qui suit et dites que la Consommation est incurable si vous le pouvez.

New-York, 23 avril 1847.

Dr Townsend.—Je crois vraiment que votre Salsepareille m'a sauvé la vie, par l'intercession de la providence. J'avais eu depuis plusieurs années un rhume très grave qui empirait de plus en plus. A la fin je crachais et je transpirais la nuit, je m'affaiblissais, je maigrissais enfin je croyais mourir bientôt.

WM. RUSSELL, 65 rue Catherine.

EXTINCTION DE VOIX.

Le certificat ci-annexé raconte l'histoire simple mais vraie de grande souffrance et de leur soulagement. Il y a des milliers de cas semblables dans cette ville et à Brooklyn et cependant des milliers de parents laissent leurs enfants périr, de peur de se laisser tromper ou pour épargner quelques chelins.

Dr. Townsend.—J'ai le plaisir de dire que pour l'avantage de ceux que cela peut concerner que ma fille âgée de deux ans et demie était affligée de faiblesse et de la perte de la voix. Notre médecin ordinaire la considérait comme incurable; d'essayer votre Salsepareille, avant d'en avoir pris une bouteille, elle recouvra sa voix, recommença à marcher seule au grand étonnement de tous ceux qui la connaissaient.

JOSEPH TAYLOR, 104 rue York Brooklyn.

DEUX ENFANTS GUÉRIS.

Nous n'avons pas entendu parler d'une famille qui ait fait usage de la Salsepareille du Dr. Townsend et dont les enfants soient morts, tandis que durant l'été dernier même ceux qui n'étaient pas malades, mouraient.

Dr. Townsend.—Cher monsieur, deux de mes enfants ont été guéris de la dysenterie et de la maladie de l'été par l'usage de votre Salsepareille. L'un était âgé de 15 mois et l'autre de 3 ans. Ils étaient faibles et les docteurs en désespéraient.

Blackwells Island, 14 Sept. 1847. Dr. Townsend.—Cher monsieur, j'ai souffert terriblement pendant neuf ans de Rhumatisme; je ne pus ni manger ni dormir ni travailler pendant un temps considérable, j'éprouvais les plus affreuses souffrances et mes membres étaient enflés, j'ai employé quatre bouteilles de votre Salsepareille et elles m'ont fait pour plus de mille piastres de bien.

Blackwells Island, 14 Sept. 1847. Dr. Townsend.—Cher monsieur, ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant.

Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant.

New-York, 23 Septembre 1847.

Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant.

Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant.

Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant.

Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant.

Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant.

Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant.

Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant.

Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant.

Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant.

Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant.

Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant.

Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant.

Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant.

Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant.

Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant.

Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant.

Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant.

Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant.

Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant.

Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant.

Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant.

Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant.

Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant.

Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant.

Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant.

Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant.

Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant.

Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant.

Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant.

Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant.

Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant.

Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant.

Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant.

Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant.

Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant.

Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant.

Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant.

Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant.

Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant.

Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant.

Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant.

Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant.

Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant.

Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant.

Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant.

Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant.

Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant.

Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant.

Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant.

Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant.

Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant.

Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant.

Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant.

Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant.

Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant.

Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant.

Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant.

GRAND TIRAGE AU SORT DE PROPRIETES FONCIERES, SITUÉES DANS LA CITE ET LES ENVIRONS DE QUEBEC, COMPRENANT TREIZE LOTS, dont la valeur est comme suit:

Table with 3 columns: No., Valeur de chaque lot, and Revenu annuel. Total value £6,875 and total revenue £442.

Ce montant est divisé en 1375 parts de £5 chaque.

Ceux qui désireraient acquérir des actions dans ce Tirage au sort, signeront le programme, mentionnant le lieu de leur résidence et le nombre de parts qu'ils prennent.

Les tirages seront faits au moyen de Billets, dont treize seront bons, les autres nuls.

Sur chacun des bons billets sera marqué un des numéros des dits treize lots, et le porteur aura droit à la propriété dont le numéro sera sur son billet.

Le tirage aura lieu aussitôt que toutes les parts seront prises, et il sera donné avis dans les papiers publics, du temps et du lieu du tirage.

Sur tel avis, chacun devra déposer dans une des Banques, indiquées dans tel avis, soit à Québec ou à Montréal, le prix des actions qu'il aura prises, et il recevra aux dites Banques autant de billets, chacun lui donnant droit à une chance, qu'il aura pris d'actions.

Les propriétés seront franches et quittes de toute dette et hypothèques.

Et afin de donner toute sûreté à ceux auxquels les lots écherront; le montant de tous les billets restera déposé dans les Banques où ils auront été originairement placés pour être payés à ceux qui ont des hypothèques sur ces propriétés, ou déposé en cour au cas que les acquéreurs jugeraient à propos de prendre des lettres de ratification, et dans ce cas les acquéreurs seront tenus de poursuivre la dite ratification sans aucun délai.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

DESCRIPTIONS DES LOTS.

PREMIER LOT.—Un quai situé en la Basse-Ville de Québec, du côté nord de la rue St. Paul, sur la rivière St. Charles; mesurant 11 pieds et 41 pouce de largeur sur 379 pieds 2 pouce de profondeur, mesure anglaise, à distraire toutes fois les trois rues St. André, St. Antoine et St. Jérôme, de trente pieds français de largeur chaque, dont l'acquéreur aura néanmoins la liberté de se servir jusqu'à ce qu'elle soient ouvertes.

Ce lot est borné en front vers le sud par la rue St. André, et en profondeur vers le nord par le chemin de la rivière St. Charles, joint au côté Est à François Joseph Parant, et du côté ouest à James Gibb.

Sur ce lot est bâti un quai sur toute sa profondeur, lequel a 23 pieds de largeur.

Jusqu'à ce que la rue St. André soit ouverte, jusqu'à la rue St. Thomas, ou jusqu'à la rue St. Pierre, ce lot aura droit de se servir du passage qui existe actuellement au côté est du dit No. deux, de neuf pieds de large, et communiquant de la rue St. André à la rue St. Paul, le propriétaire se réserve tous ces profits qui pourront provenir des sleepers qui sont sur la rue jusqu'au 10 décembre prochain.

SECOND LOT.—Comprend un terrain situé en la Basse-Ville de Québec, quartier St. Pierre, au côté nord de la rue St. Paul, de 41 pieds 2 pouce de large, sur la rue St. Paul, et 43 pieds 10 pouce de large le long de l'alignement, sud de la rue St. André, sur 127 pieds de profondeur, le tout mesure anglaise; borné en front par la rue St. Paul, et en profondeur par l'alignement sud de la rue St. André; joint à l'est à François Joseph Parant, et à l'ouest à James Gibb.

Avec une maison en pierre à trois étages sur tout le front du dit emplacement, avec un comptoir ou bureau en arrière, le pignon ou est de la dite maison est mitoyen avec James Gibb, et celui du côté est sera mitoyen avec le dit Frs. Joseph Parant. Il y a aussi un hangar en bois sur ce lot.

Ce lot restera sujet à une servitude envers les propriétaires du lot premier, de les laisser se servir de tout temps, soit en voiture ou autrement du passage qui existe actuellement du côté est de ce dit lot, de neuf pieds de large, communiquant de la rue St. André à la rue St. Paul, jusqu'à ce que la dite rue St. André soit ouverte et remplie de manière à former une communication libre et facile, soit en voiture ou autrement du dit lot No. 1, soit avec la rue St. Thomas, soit avec la rue St. Pierre; les locataires de ce lot auront droit de continuer leur occupation jusqu'à la fin de l'année courante.

TROISIEME LOT.—Un lopin de terre situé en la paroisse de Charlesbourg, Seigneurie de Notre Dame des Anges, en le comté de Québec, au lieu nommé Village St. Pierre, à environ six milles de la ville, d'un arpent et demi de front sur trois arpents et quatre perches de profondeur; avec un moulin de terre y adjoignant du côté nord, de six perches de large, sur un arpent et quatre perches de profondeur, distrait de la terre d'Alexis Bedard, ces deux lots contigus et bornés en front vers l'est par le chemin de Roi dit chemin St. Pierre, en profondeur vers l'ouest par le lot No. 5, et par Alexis Bedard au côté nord encore par le dit Alexis Bedard, et au côté sud par Louis Bedard, avec une maison neuve de 66 pieds de longueur, bien finie dans le dernier goût, une grange et étable bien faite, avec puits de pompe.

De ce lot est toutefois à distraire le lot No. 4, tel que ci-après désigné.

Le dit lot numéro trois se composera en outre, d'un lopin de terre d'un arpent et demi de large sur quinze arpents de profondeur, prenant son front à l'est, à la profondeur du lot No. 5, et aboutissant à sa profondeur vers l'ouest à Etienne Bedard, joignant au nord à Alexis Bedard et Jean Pepin, et au sud à Louis Bedard, avec le droit de passage en tout temps en voiture ou autrement à travers le lot No. 5, par le chemin indiqué au plan, pour communiquer entre les deux parties du dit lot No. 3, qui se trouve coupé par le dit lot No. 5.

QUATRIEME LOT.—Un lopin de terre, distrait du lot ci-dessus troisième désigné, au coin sud-ouest d'icelle, ayant cinq perches de front au chemin et six perches de largeur à sa profondeur, sur un arpent et une perche de profondeur, borné en front vers l'est par le chemin du Roi, en profondeur et au côté nord par le lot No. 3, ci-dessus désigné, et au sud par Louis Bedard.

Avec une maison et boulangerie dessus construits, en bon ordre.

CINQUIEME LOT.—Se compose d'un lopin de terre situé au même lieu, d'un arpent et demi de large sur un arpent et cinq perches de profondeur, situé entre le lot No. 3.

Sur lequel est un moulin à scie de 60 pieds de longueur avec 11 scies, dans le meilleur ordre possible et prêt à opérer, ce moulin ne manque jamais d'eau dans aucune saison.

Le chemin qui traverse ce lot de l'est à l'ouest, sera commun entre le propriétaire de ce lot et le propriétaire du lot No. 3.

Le propriétaire de ce lot aura de plus le droit au chemin privé qui conduit à travers la terre d'Alexis Bedard, et au lot No. 6, pour gagner au chemin de Stomham.

SIXIEME LOT.—Un morceau de terre, situé au village St. Pierre, dans la dite paroisse de Charlesbourg, d'un arpent et demi en superficie, distrait de la terre d'Alexis Bedard, et borné par lui de tous les côtés; avec un droit de passage sur la terre du dit Alexis Bedard, pour gagner vers l'est le chemin du Roi, et un autre passage pour gagner vers le nord au chemin de Stomham; ce dernier chemin sera aussi à l'usage du propriétaire du lot numéro cinq; une rivière traverse ce lot, et il y a une excellente place pour un moulin.

SEPTIEME LOT.—Une terre située à la côte St. Pierre, en la dite paroisse de Charlesbourg et seigneurie de Notre Dame des Anges; d'un demi-arpent de large sur vingt arpents de profondeur; bornée par-devant vers le sud-ouest au chemin de Roi, et par-derrière vers le nord-est, au terrain des Messieurs du Séminaire de Québec, joignant d'un côté vers le nord à François Pepin, et du côté sud à la veuve Jean Baptiste Bedard, avec une excellente place de moulin sur la rivière.

HUITIEME LOT.—Une terre située dans la paroisse de St. Dunstan, à l'endroit nommé Waterloo Settlement en la paroisse de Beauport, en le comté de Québec, étant le lot No. seize du quatrième rang, contenant trois arpents de front sur vingt arpents de profondeur, plus ou moins; borné en front par ses terres du troisième rang, et en profondeur par le cinquième rang, d'un côté par Thomas Ratkins, et de l'autre côté par William Hamilton, avec une place de moulin sur la rivière. La chaussée étant achevée en bon ordre.

NEUVIEME LOT.—Un emplacement situé au Faubourg St. Jean, de cette ville, au côté sud de la rue St. Jean, de 43 pieds 10 pouce de front sur la dite rue, et 42 pieds 6 pouce de large à sa profondeur, sur 130 pieds 6 pouce de profondeur; borné en front vers le nord par la dite rue St. Jean, et en profondeur vers le sud par le terrain de l'ordonnance, joignant au sud-ouest à la veuve Miller, et au nord-est parti à Daniel Hodge, et partie à F. J. Parent; le pignon sud-ouest de la maison de Hodge, mitoyen avec ce dit lot No. 9.

DIXIEME LOT.—Un emplacement situé au dit Faubourg St. Jean, derrière l'emplacement du dit Daniel Hodge, qui est au côté nord de la dite rue St. Jean, de 42 pieds 7 pouce de large sur 63 pieds de profondeur, borné en front vers le nord au dit Daniel Hodge, et par-derrière vers le sud au terrain de l'ordonnance; joignant au côté sud-ouest au lot No. 9, ci-dessus désigné, et au côté est au onzième lot ci-après désigné; avec un droit de passage pour voiture ou autrement à travers l'emplacement de Daniel Hodge, pour communiquer du dit lot à la rue St. Jean, avec une petite maison en bois dessus construite.

ONZIEME LOT.—Un emplacement au côté de celui ci-dessus dernièrement désigné de 43 pieds 7 pouce de front, sur 63 pieds 11 pouce de profondeur; borné au bout nord au terrain des représentants Crow, et en profondeur vers le sud au terrain de l'ordonnance; joignant au côté ouest au lot No. 10, ci-dessus désigné, et au côté est au nommé Muftet, avec droit de passage en commun avec le propriétaire du lot No. 10, à travers l'emplacement de Daniel Hodge, pour communiquer à la rue St. Jean.

DOUZIEME LOT.—Un emplacement situé en le dit Faubourg St. Jean, au côté sud de la rue Richelieu, de 42 pieds 2 pouce de front sur 72 pieds 2 pouce au côté ouest, et 76 pieds au côté est; borné en front vers le nord par la dite rue Richelieu, et en profondeur vers le sud par le nommé Desjardins, joignant au côté est à Joseph Savard, et au côté ouest à Masson.

TREIZIEME LOT.—Un lopin de terre situé au dit Faubourg St. Jean, au côté nord-est de la rue Plessis, de trente pieds de front sur cent huit pieds de profondeur, étant la moitié au côté sud-ouest du lot No. 2, et partie du lot No. 3, borné en front par la dite rue Plessis, et en profondeur par Jacques Blanchard, représentant les héritiers de feu J. F. Perrault, avec lequel le mur de clôture est mitoyen.

Le tout suivant les titres et plans. Lesquels plans pourront être vus en s'adressant au Bureau du Cadastre ou au Bureau du propriétaire, No 78, rue St. Paul, soussigné duquel on pourra obtenir toute information ultérieure.

F. J. PARENT.

Des listes de souscriptions sont déposées à la Bourse, aux bureaux des divers journaux et chez tous les libraires.

Québec 14 mars 1849.

G. Fassio, ARTISTE Italien, Rue Couillard, Haute-Ville, Vis-à-vis chez M. Benjamin, Québec, 6 octobre, 1848.

INSTITUT CANADIEN DE QUEBEC. APPEL AUX ARTISANS et AUX OUVRIERS.

L'INSTITUT CANADIEN de Québec, fondé depuis quelques jours seulement, vient d'ouvrir ses premières séances régulières.

Plus de 40 journaux tant du pays que de l'étranger vont être déposés sur les tables. L'Institut dont le but principal est de faire entre ses membres un échange de connaissances utiles et d'instruction mutuelles, croit de son devoir de faire un appel aux ARTISANS et OUVRIERS de Québec, qu'il sollicite à partager avec lui les avantages de l'Association.

par ordre, J. B. A. CHARTIER, Secrétaire-Archiviste, de l'Inst. Canadien, Salle de l'